

JEAN-PIERRE
ROSENCZVEIG

**RENDRE
JUSTICE AUX
ENFANTS**

**Un juge
témoigne**

SEUIL

**RENDRE JUSTICE
AUX ENFANTS**

JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG
avec la collaboration de
SONYA FAURE

RENDRE JUSTICE AUX ENFANTS

ÉDITIONS DU SEUIL
25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^e

ISBN 978-2-02-138261-7

© Éditions du Seuil, mai 2018

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Introduction

Les charges portées contre moi n'étaient pas minces. Le tribunal me poursuivait pour « laxisme » et « absence de neutralité ». L'accusation était facile : juge des enfants pendant près de quarante ans, militant du Syndicat de la magistrature, grande gueule médiatique qui rappelait dès qu'elle le pouvait que les gamins, eux aussi, avaient des droits... j'étais l'épouvantail idéal pour tous ceux qui rêvaient d'une justice sans état d'âme. Un ministre de l'Intérieur mal renseigné, Nicolas Sarkozy pour ne pas le nommer, n'avait-il pas jugé le tribunal pour enfants que je présidais à Bobigny trop complaisant avec les jeunes délinquants¹, suscitant

1. Après que le préfet de Seine-Saint-Denis s'est plaint de mon « dogmatisme » dans un courrier au ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy avait publiquement taxé notre tribunal pour enfants de laxiste, l'accusant de n'avoir pas « prononcé une seule peine d'emprisonnement » après les émeutes de 2005. Ce qui était bien évidemment faux. Mais dans environ 45 % des cas de mineurs mis en cause, nous

un important mouvement de solidarité du TGI en ma faveur ? Quelques policiers, davantage frappés par ma moustache blanche et mon embonpoint que par mes décisions de justice, ne m'avaient-ils pas affublé du petit sobriquet de « juge père Noël » ? J'étais le « gauchiste » par excellence¹...

Mais ça n'était pas si simple. Ce procès serait là pour le démontrer. De mon « box », j'entendais le procureur, Jean-Claude Krauss, ancien chef de section mineurs du parquet de Bobigny, tonner, en provoquant l'hilarité dans l'auditoire : « Népotisme, volonté de tout contrôler, appétit de pouvoir, cumulard ! » J'étais poursuivi pour « présidentialité aggravée » et « présentitude récidivante ». Le procureur m'accusait d'être partout, tout le temps, dans les médias notamment, pour promouvoir le droit des mineurs. Heureusement, à la barre se sont aussi succédé les témoins venus me soutenir. La garde des Sceaux Christiane Taubira d'abord. Laurence Rosignol, secrétaire d'État chargée de la Famille. Et Rémy Heitz, le président du tribunal de grande instance de Bobigny, qui finit par me décrire comme un magistrat « rigoureux, sévère, laissant toute idéologie de côté ». « Vous êtes resté un vrai juge, conclut-il, et non, avec

avons dû relaxer les prévenus, les procédures ne tenant pas la route (le tribunal correctionnel fit d'ailleurs de même pour les majeurs).

1. L'un des trois magistrats, *dixit Le Point*, que Nicolas Sarkozy détestait le plus. Depuis, force est de constater qu'il s'est trouvé d'autres partenaires de jeu judiciaire bien plus préoccupants pour lui.

INTRODUCTION

vous, je n'ai pas vu le père Noël. » Au bout de deux heures, le jugement tomba : une condamnation certes, mais avec dispense de peine et obligation de continuer à militer.

Ce procès, bien sûr, n'était que fictif. En cette fin juin 2014, j'étais contraint de prendre ma retraite, après quarante-quatre ans passés dans la magistrature. Un comble : être obligé de faire valoir ses droits quand on se bat pour les droits des autres¹. Je n'avais pas envie d'un pot de départ classique, discours en forme d'oraison funèbre inclus. Je me suis suffisamment ennuyé dans ceux des autres pour en connaître la musique. Puisqu'il fallait bien marquer le coup – et peut-être aussi pour être fidèle à ma réputation de mégalo –, j'ai organisé mon faux procès. Les procureurs étaient des amis, et des ministres m'avaient fait l'honneur de jouer le jeu. Devant 300 personnes, dans le salon d'honneur de la mairie de Bobigny, nous avons fait le procès des combats et des espoirs qui avaient été les miens, les nôtres. Le procès, en somme, de ma génération amenée à passer la main.

J'ai pris mon premier poste au tribunal des enfants de Versailles en 1974. L'esprit de Mai 68 était encore vibrant. J'étais membre du Syndicat de la magistrature,

1. Volontaire pour continuer, j'ai dit à la ministre combien je rageais de devoir partir quand 500 postes de magistrats étaient vacants et qu'il faut entre un an et dix-huit mois pour obtenir une première audience en divorce à Bobigny.

premier syndicat (et de gauche !) dans une profession jusqu'alors peu portée sur l'interpellation politique. À l'époque, la justice des mineurs avait une priorité : protéger les enfants en danger. Quant aux jeunes délinquants, jamais le souci de faire prévaloir l'éducation sur la répression n'avait semblé si fort. Nous nous battions pour ouvrir les grilles de l'école. Nous pensions que c'était le sens de l'histoire, que chaque avancée serait définitive.

J'étais devenu juge un peu par hasard. Mon père, venu de Hongrie en 1919, était vendeur de roulements à billes, avant de fermer boutique après la création du marché commun. Ma mère d'origine polonaise, née rue des Rosiers, était mécanographe à la SNCF. Je n'ai jamais connu mes grands-parents ni entendu parler d'eux pour des raisons... historiques ou autres. On ne parlait pas de cette période à la maison. J'ai découvert presque par inadvertance, en découvrant des photos dans un tiroir, que mon père avait été FFI pendant la guerre.

Nous vivions modestement, mais très correctement, dans un petit appartement du 20, rue Chaudron, dans le 10^e arrondissement de Paris. J'avais le choix entre dormir avec mes parents, comme je l'ai fait durant des années, ou dans le salon, où mon frère, de treize ans mon aîné, travaillait toutes les nuits à préparer l'internat, ou enfin dans ce qui lui servait de chambre, et dont j'hériterai à son mariage, en présence d'un squelette dont le crâne faisait office de cendrier... Mon choix était vite fait. Pas

INTRODUCTION

de salle de bains, un point d'eau dans la cuisine, un poêle et une cuisinière à charbon, mais une richesse : un poste de télévision que je mettais à disposition des copains de l'immeuble. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu un livre à la maison qui ne soit à mon frère. C'est la télévision qui m'a ouvert au monde.

Excepté mes angoisses sur l'éventualité d'une troisième guerre mondiale et une rouste mémorable dans la cour de l'école parce que je portais un nom juif¹, tout baignait. Il suffisait d'étudier. Mon frère devint chirurgien et je devais réussir. À la maison, on ne parlait pas hongrois côté paternel ni yiddish côté maternel, mais un français impeccable, sans aucun accent. D'évidence, on était ancré à gauche, sans ostentation.

Peut-être qu'avoir des parents venus d'ailleurs m'a donné une sensibilité à la question de ces enfants étrangers contraints de venir se réfugier sur notre sol et si mal reçus aujourd'hui. Peut-être aussi qu'une soirée de 1960 m'a finalement davantage marqué que je ne le pensais. C'était rue Chaudron Paris X^e, au sein du petit appartement où vivait ma famille. Je regardais avec mon père un France-Angleterre de rugby quand quelqu'un a frappé à

1. C'est là que j'ai vraiment compris que j'étais juif. Mon père, qui respectait seulement les grandes fêtes religieuses, m'avait bien amené, une fois seulement, à 5 ans, dans la synagogue face à sa boutique. J'en avais vite fugué. Il m'avait demandé si je voulais faire ma bar-mitsva, je lui avais répondu : « Oui, pour les cadeaux ! » Il décida d'en rester là. J'étais et je suis demeuré agnostique.

la porte. J'ai ouvert et j'ai entendu une jeune femme qui ressemblait comme deux gouttes d'eau à mon père me demander : « C'est ici qu'habite M. Rosenczveig ? » J'ai appris ce jour-là, à 13 ans, que j'avais une demi-sœur. Le choc ! La famille s'est agrandie naturellement, sans que ce passé paternel soudain resurgi me traumatise pour autant. La vie a recommencé avec Jeanine comme si elle avait toujours été là. J'ai compris à ce moment-là qu'une famille n'est pas donnée une fois pour toutes. Qu'on peut accueillir et agrandir soudain ce « nous » qui nous semblait naturel. Une famille se construit, elle est aussi, au fond, ce qu'on veut bien qu'elle soit.

J'ai quelques bons mots en réserve, que je ressers quand on m'interroge sur mon orientation professionnelle. Je dis souvent que, quand on ne sait pas ce qu'on veut faire dans la vie, il faut faire du droit. Dans ma famille, après mon bac réussi ric-rac, on se demandait ce qu'on allait faire du « petit » (1,84 mètre quand même), qui n'avait aucune qualité particulière, aucun don, aucun appétit. Bon à tout, propre à rien. Je dis aussi qu'à la sortie de l'École nationale de la magistrature, en 1974, j'avais un sérieux problème avec l'autorité, je ne pouvais donc pas être procureur. J'avais une scoliose : un poste de « juge du siège » en correctionnelle n'était donc pas pour moi. La vue du sang me faisait tourner de l'œil : pas question d'être juge d'instruction. Restait juge des enfants.

INTRODUCTION

Implicitement, l'ambiance du moment guida mon choix. Dans cette période post-Mai 68, nous cogitions, au Syndicat de la magistrature, sur la justice à venir. Celle des mineurs me semblait en phase avec l'idée que je m'en faisais. Une justice moderne et sociale qui pense moins à juger le passé et à punir qu'à se tourner vers l'avenir et à construire. À soutenir, plus qu'à condamner¹. Je décrochai un poste à Versailles. Alors qu'en moyenne deux ou trois ans après leur prise de fonction les juges des enfants ont déjà quitté leur poste par désillusion, je serai fidèle à cette fonction toute ma carrière de magistrat.

Dans le petit tribunal pour enfants de Versailles, une greffière chevronnée, Mme Nieddu, m'apprit le métier. Mon engagement syndical m'a sans doute aidé à ne pas craquer devant la charge émotionnelle des affaires auxquelles j'étais confronté. Avec mes amis du Syndicat de la magistrature, nous avons choisi nos fonctions, non pour sauver la veuve et l'orphelin par fibre judéo-chrétienne, mais pour des raisons infiniment plus sociales et politiques. Nous trouvions de quoi justifier notre engagement au quotidien. Il fallait résister aux retraits abusifs d'enfants, veiller à ce que les familles les plus pauvres ne voient pas leurs prestations familiales mises sous tutelle, pour qu'elles puissent payer des loyers trop élevés, lutter

1. Jean-Pierre Rosenczveig, *Pourquoi je suis devenu juge des enfants ?*, Bayard, 2009.

contre le retour des maisons de correction... C'est aussi à cette époque que quelques magistrats ont tenté d'ouvrir le huis clos judiciaire aux regards extérieurs. Rendre la justice, ce n'est pas seulement prononcer des décisions, c'est aussi les expliquer et les donner à voir afin qu'elles soient connues et critiquées par l'opinion. Aujourd'hui, je peux l'avouer, j'ai été ce juge anonyme dans le cabinet duquel un journaliste du *Nouvel Observateur* avait passé une semaine en immersion pour lever un voile sur une justice alors si secrète... Un juge d'instruction Hubert Dujardin qui avait lui aussi ouvert son cabinet au regard de la presse avait fini par être sanctionné. Je n'ai pour ma part pas été « découvert » ni inquiété...

J'ai quitté mon cabinet de l'avenue de l'Europe, à Versailles, en 1981, pour intégrer un poste de conseiller dans le premier gouvernement socialiste nommé par François Mitterrand, comme près d'une vingtaine de membres du Syndicat de la magistrature. Jusqu'en 1984, auprès de Georgina Dufoix, secrétaire d'État à la Famille, j'ai porté la loi sur l'aide sociale à l'enfance, conçu et animé les « Opérations anti-été chaud » après les émeutes des cités lyonnaises en 1981. Vingt mille jeunes de quartiers sensibles partirent ainsi prendre des vacances loin de leur environnement quotidien ou bénéficièrent d'animations sur place. Le dispositif existe encore, sous le nom de V.V.V. (Ville-Vie-Vacances). J'ai rédigé la circulaire interministérielle sur la maltraitance à enfants de février 1983 après l'affaire du petit David,

INTRODUCTION

« l'enfant du placard ». J'ai créé, en 1984, l'Institut de l'enfance et de la famille que j'ai dirigé jusqu'en 1992. À cette date, j'ai retrouvé non sans avoir hésité un cabinet de juge pour enfants. De mes différents postes, j'avais acquis alors une certitude : tous les problèmes de la société qui n'ont pu être régulés débouchent au tribunal. Les gosses que les juges des enfants reçoivent sont bien malgré eux les révélateurs de la criminalisation et de la paupérisation plus large de leur entourage. Être là pour eux, même si notre présence revient aussi parfois à les sanctionner, est notre militance.

En 1992, j'ai donc choisi de candidater pour Bobigny, au poste de président du plus grand tribunal pour enfants de France, au cœur de la Seine-Saint-Denis. Un choix politique. La bataille sur la sécurité allait se durcir, il faudrait savoir résister dans certains lieux stratégiques. Le tribunal pour enfants de Bobigny était l'un de ceux-là. À sa tête, j'allais me trouver dans un maelström politique. Je l'avais pressenti : dans l'atmosphère de mauvaise foi inouïe qui régnait dans les années 2000, Bobigny serait bientôt désigné comme le symbole de la justice démissionnaire, post-soixante-huitarde et permissive. Ce que je n'avais pas prévu, en revanche, c'est que le tribunal serait aussi le théâtre d'un autre scandale : l'abandon par la République d'enfants en grand danger, les jeunes migrants sans famille.

Trente ans de juridiction et dix ans dans la sphère du pouvoir m'ont bien sûr changé. Pendant quatre décen-

nies, j'ai plongé dans les huis clos familiaux, travaillant sur l'intime et l'affectif. Pendant quarante ans, j'ai aussi pris de plein fouet les bouleversements majeurs qui ont sculpté un nouveau visage à notre société. J'ai dû répondre aux nouvelles urgences fixées par les agendas politiques, aux nouvelles peurs de mes concitoyens. J'ai tenté de résister à ce que parfois je trouvais excessif, insensé. La tentation amnésique, par exemple, qui nous ferait oublier ce que nos prédécesseurs avaient appris parfois à leurs frais – les enfants ne sont pas des adultes en réduction – et le système de règles qu'ils avaient ébauché : un droit des enfants aujourd'hui encore en chantier. Je n'ai jamais regretté mon choix de la justice des enfants, bien au contraire. Les droits de l'enfant sont un puissant vecteur – malheureusement – pour interpeller sur les violations des droits humains et promouvoir des avancées. Évoquer le sort des migrants n'intéresse personne, mais la photo du jeune Aylan, mort noyé sur une plage italienne, a suscité l'émoi de la communauté internationale. Certes, cela ne suffit pas, mais c'est déjà un premier pas face à l'indifférence.

Nous avons singulièrement contribué à faire bouger les lignes, mais les résistances restent fortes. Je relis parfois ce que j'écrivais au début de ma carrière. Je pensais ainsi que la prison pour enfants vivait ses derniers moments et qu'on se rendrait bien à l'évidence : elle était délétère pour un mineur. « Plus que jamais, il appartient aux juges comme aux éducateurs de démon-

INTRODUCTION

trer que la prison est bien inutile, écrivais-je à la fin des années 1990¹. Peut-être, dans un avenir encore lointain, aura-t-on le courage, pour les adultes, de ne laisser à la prison qu'un rôle résiduel en tirant profit de l'expérience menée pour les mineurs. » Je n'en renie pas l'esprit, mais je ne choisirais pas toujours les mêmes mots aujourd'hui, j'en ai affiné l'approche. À y regarder de près, j'ai eu un parcours exceptionnel de magistrat. Certes, Vincent Lamanda, mon ami de première année de faculté à Assas, a terminé premier président de la Cour de cassation et moi simple vice-président du tribunal de grande instance de Bobigny. Il a son portrait au palais de justice quand deux promotions de travailleurs sociaux portent mon nom. Mais j'ai eu la chance de labourer sous tous les angles le thème de l'enfance et de la famille, à la fois dans et hors la magistrature. Un pas de côté que toutes les magistrates et tous les magistrats de France devraient faire. Passer quelques années en dehors de la magistrature permet de remettre le droit en perspective... politique.

*

Je reviens rarement sur les lieux de mon crime. Il m'arrive tout de même de rendre visite à Rosa, qui tient

1. Jean-Pierre Rosenczveig et Pierre Duclos, *Enfants victimes, enfants délinquants*, Balland, 1989.

la Brasserie du Palais en contrebas du tribunal de Bobigny et qui a nourri et abreuvé en caféine une palanquée de magistrats, d'avocats, d'huissiers et de greffiers venus de la porte à côté. De chez Rosa, le tribunal ressemble à un château fort de briques rouges et d'armatures bleues, ramassé sur lui-même. Une passerelle bleue enjambe la nationale 186 tel un pont-levis au-dessus des douves, pour relier la forteresse au reste de la ville. Son toit de verre ne peut être nettoyé que par des alpinistes, et de massifs piliers de bétons balisent les allées et venues en son sein. De l'autre côté, on a fini par construire voici quelques années un hôtel de police tout gris et un centre de rétention pour étrangers. Un tunnel relie la souricière policière aux geôles du tribunal qu'on appelle le dépôt. Curieuse image que ce tribunal-château qui semble avoir été pensé pour être difficile à « prendre » par la plèbe à l'autre bout de sa passerelle ! À mes yeux pourtant, si la justice a un palais, c'est pour l'ouvrir à tous. J'avais pris l'habitude de recevoir au pied levé toute personne, parent ou enfant, qui se présentait à moi sans rendez-vous. Quitte à leur dire de repasser un autre jour à une heure précise. Je voulais qu'ils sachent qu'on les écoute, même si les méandres des procédures judiciaires peuvent donner l'impression inverse.

Quand le tribunal a été conçu en 1972, personne n'avait visiblement prévu que la population de Seine-Saint-Denis exploserait à ce point : le département compte aujourd'hui 1,5 million d'habitants.

INTRODUCTION

Personne ne pensait que le tribunal pour enfants de Bobigny allait devenir le premier de France, en nombre d'affaires traitées¹. Pendant mes vingt et une années au tribunal, il a fallu, littéralement, pousser les murs. Nous en avons abattu, monté de nouvelles cloisons, pris quelques mètres carrés sur les halls pour créer de nouveaux cabinets de juges. Mon petit salon s'est transformé en greffe. On a rogné sur les couloirs pour agrandir des bureaux. Les assesseurs, pour préparer les audiences, ont dû éplucher les dossiers dans une pièce aveugle, accessible après la traversée d'un long couloir devenu le lieu d'un archivage « sauvage ».

La dernière fois que j'ai rendu visite aux deux secrétaires, qui m'assistaient, la situation du TGI s'était encore un peu plus dégradée. Les cartons d'archives du tribunal pour enfants s'accumulaient dans les couloirs, parfois éventrés, au mépris de la confidentialité – les noms des gamins s'étaient étalés sur les dossiers – et de la sécurité : n'importe quel enfant un peu énervé aurait pu y mettre le feu avec un simple briquet et embraser le tribunal. Un jeune magistrat m'avait alors confié : « Quand je vois ces montagnes de dossiers s'écroulant dans les couloirs, je ne peux pas m'empêcher de me dire que les

1. Dans le 93, département si souvent stigmatisé pour sa violence, la population est jeune, les taux de chômage et de pauvreté explosifs (respectivement 18,9 % et 28,6 % en 2014 selon l'Insee). Et le taux de criminalité de quelques grandes villes du département se classe en effet parmi les plus élevés de France métropolitaine.

enfants pensent que c'est ainsi, avec si peu de respect, qu'on considère leur vie. » Il avait raison, ce n'était pas digne des jeunes en danger ou en conflit avec la loi que les juges des enfants reçoivent chaque jour. Comment convaincre l'enfant battu que nous faisons patienter entre les murs blêmes et défraîchis d'une salle d'attente qu'il est plus précieux que ce que ses parents lui ont fait croire si longtemps ? Comment asseoir l'autorité du juge face à un jeune délinquant habitué du tribunal si la justice elle-même expose sans pudeur toute l'étendue de son indigence ?

Des bureaux exigus des juges pour enfants, éclairés par des néons jaunâtres, nous essayions de faire des lieux chaleureux. Des plantes vertes et des dessins de gamins. Des jouets dans un coin pour les petits – leurs piailllements pouvaient être un peu bruyants pendant l'audience, mais j'aimais observer comment leurs parents s'adressaient à eux pour leur demander d'être plus calmes. Tout était bon pour mieux comprendre ce qui se passait au sein d'une famille. Dans mon bureau un peu plus grand que la moyenne de mes collègues, je parvenais à disposer les chaises en arc de cercle pour que tous les proches du jeune dont je m'occupais puissent participer à la discussion et se sentir concernés par mes questions – je n'ai jamais compris comment certains de mes collègues magistrats pouvaient faire asseoir les enfants et leurs parents les uns derrière les autres, en rangs comme à l'église ! Quand je recevais une petite

Les responsabilités en travail social
avec Pierre Verdier
Dunod, 1998

« Baffer » n'est pas juger
avec Olivier Mazerolle
Plon, 2007

Le dispositif français de protection de l'enfance
Jeunesse et Droit, 2005, 4 éd.

La parole de l'enfant
avec Pierre Verdier
Dunod, 1999

L'enfant et la séparation de ses parents
Jeunesse et Droit, 1997

Et quelques 700 billets sur « Le blog d'un juge des enfants »
(jprosen.blog.lemonde.fr)

RÉALISATION : NORD COMPO À VILLENEUVE-D'ASCO
IMPRESSION : CORLET IMPRIMEUR S.A. À CONDÉ-SUR-NOIREAU
DÉPÔT LÉGAL : MAI 2018. N° 138258 (00000)
IMPRIMÉ EN FRANCE